

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

09 décembre 2016

Le neuf décembre deux mil seize à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 06 décembre 2016 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : **Mme COQUELIN-DROUILLON Mme PANNIER M HUE
Mme AUBIN Mme BARRE M COIFFIER
M DESBUQUOIS Mme JOURDAN M NARCY**

Absents excusés : **Mme HOULLEMARE avec pouvoir à M COQUELIN-DROUILLON
Mme COURTADE**

M NARCY élu secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux délibérations supplémentaires concernant les demandes de subventions auprès de la Préfecture et de la Métropole Rouen Normandie, pour la rénovation des menuiseries arrière de la salle des Chèvrevillais et de la Bibliothèque. Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal en indiquant qu'il a reçu en date du 21 novembre 2016 la démission de Monsieur Olivier BIARD de son poste de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire annonce qu'une procédure d'appel d'offre a été passée pour le city stade, dont la limite de réception des dossiers, était au 5 décembre 2016. Il rappelle également que ce projet a été largement évoqué suite aux diverses dégradations sur le terrain de tennis qui n'est plus utilisable.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hue qui explique qu'il s'agit d'une procédure adaptée puisqu'il s'agit de travaux dont le montant n'excède pas 5,5 millions d'euros mais également inférieur à 90 000 € HT ce qui permet de pouvoir déterminer librement les modalités de publicité mais aussi de négocier les offres en respectant le cadre légal. Les travaux du city stade se divisent en deux lots. Le premier concerne la structure de 12m x 24m qui permet de pratiquer divers sports comme le Hand Ball, Le Football, Le Basket Ball mais aussi le Hockey sur gazon. Un panier de Basket supplémentaire serait rajouté au dos du terrain de multisport.

Le second lot concerne les travaux d'accès et d'embellissement. Arrachage des thuyas, place de stationnement, chemin permettant l'accès à la structure mais également au jardin d'enfants puisque l'actuelle entrée sera condamnée car elle n'est pas aux normes pour les personnes à mobilités réduites.

Divers agréments sont également prévus comme l'arceau à vélo, deux bancs, une poubelle.

Monsieur Hue rappelle que dans une procédure adaptée, une négociation peut-être envisagée et que par conséquent elle sera entreprise pour diminuer l'impact du coût.

Monsieur Hue indique que des poteaux amovibles pour pratiquer le tennis mais aussi le Volley Ball seront enlevés malgré la proposition pour pouvoir financer d'autres travaux comme éventuellement un anneau de courses autour du city stade.

Toutes ces dispositions et choix ont été travaillées pendant les trois réunions de la commissions travaux.

En ce qui concerne la place disponible, Monsieur Desbuquois rappelle que sur l'actuel emplacement du terrain de tennis, Monsieur Dubeaupaire avait prévu deux cours.

Monsieur Hue ajoute que ce terrain multi-sport pourra être utilisé lors des Temps d'Aménagement Peri-Scolaire.

Monsieur Hue indique également que des haies vives seront replantées et une ré-hausse sera prévue au niveau des buts de football afin que les ballons soient retenus à l'intérieur du city stade.

Madame Coquelin-Drouillon demande si le city stade sera ouvert ou pas. Monsieur Hue répond par l'affirmative mais indique que les scooters, vélos seront interdits par la mise en place de barrières adaptées. De plus, tous les thuyas seront enlevés.

Monsieur Hue indique que les agents du service technique seront formés pour pouvoir effectuer l'entretien du terrain et faire les vérifications d'usage. Monsieur Pesquet ajoute qu'une société de contrôle vérifiera les installations.

Madame Barré demande la date de prévision des travaux. Monsieur Hue répond que la durée de l'offre est de 180 jours afin de permettre le retour des subventions.

Madame Barre demande si l'on connaît le taux des subventions accordées. Monsieur Pesquet répond que les taux pourraient être de 25 % pour le Département, 20 % pour la Métropole Rouen Normandie et 5 % pour la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame Coquelin-Drouillon indique que c'est un beau projet qui va toucher les adolescents . Monsieur le Maire indique que cela touchera une large population.

Monsieur Hue ajoute qu'une visite réglementaire de conformité à la réception des travaux est prévue dans le marché. Celle-ci permet de dégager la responsabilité du Maire.

Madame Coquelin-Drouillon ajoute qu'une demande de visite devra être fait par la PMI pour l'utilisation du city stade lors du Temps d'Activité Peri-scolaire

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le marché pour le city stade**

Madame Aubin demande la durée des travaux. Monsieur Pesquet espère le début de travaux dans les trois mois suivant le retour des demandes de subventions. Monsieur Hue ajoute qu'il faudra notifier le marché à l'entreprise retenue qui aura un mois et demi pour commencer les travaux

Monsieur le Maire rappelle que le projet du city stade est subventionnable. Afin de démarrer au plus vite les travaux, il est souhaitable de déposer une demande auprès des différents services : Département, Métropole Rouen Normandie, Caisse d'Allocations Familiales et Région haute Normandie.

Le taux accordé par le Département pourrait être de 25 % du HT.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander auprès du Département de Seine Maritime une subvention pour les travaux du city stade d'un montant de 61877,20 € HT.**

Monsieur le Maire explique que pour ces mêmes travaux, la commune peut bénéficier du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux. Ce fonds ne « touche » pas à l'enveloppe du FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement). Le taux de prise en charge pourrait être de 20 %.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander auprès de la Métropole Rouen Normandie le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour les travaux du city stade d'un montant de 61877,20 € HT.**

Le city stade sera ouvert et proposé à tous. Il sera susceptible d'être utilisé lors des Temps d'Aménagement Péri-scolaires.

La commune souhaite donc faire une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dont le taux de prise en charge pourrait être d'environ 5 %

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention pour les travaux du city stade d'un montant de 61877,20 € HT.**

La commune souhaite, également, déposer une demande auprès des services de La Région Normandie pour les travaux du City Stade. Monsieur le Maire annonce qu'aucun taux n'est connu.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander auprès de la Région Normandie, une subvention pour les travaux du city stade d'un montant de 61877,20 € HT.**

La société JACMO a été contactée pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la salle des activités. Le devis proposé est de 8880 € HT soit 10 656 € TTC.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la salle des activités d'un montant de 8880 € HT.**

Dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement, la commune est susceptible de bénéficier d'une aide concernant les travaux pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour la salle des activités.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le Fonds d'Aide à l'Aménagement auprès de la Métropole Rouen Normandie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la salle des activités d'un montant de 8880 € HT.**

Une demande pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la salle des activités sera faite auprès du Département de Seine Maritime.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département de Seine Maritime pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la salle des activités d'un montant de 8880 € HT.**

Lors de réunions des commissions travaux, le remplacement de la tondeuse autoportée a été évoquée. L'actuelle tondeuse a 10 ans et malgré un bon entretien, les révisions sont nombreuses.

Un devis a été retenu d'un montant de 16000 € HT soit 19200 € TTC. Une reprise de l'ancienne autoportée est prévue pour la somme de 6000 € TTC

Cet achat est susceptible d'être subventionné par le Département de Seine Maritime.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département de Seine Maritime pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée Iseki d'un montant de 16000 € HT.**

Madame Barré demande si des mesures de sécurité après le cambriolage ont été prises pour éviter qu'une voiture bélier abîme la porte séquentielle. Monsieur le Maire répond que tout a été réparé, changé mais que pour le moment rien a été fait pour protéger l'entrée. Madame Barré propose une barrière à bascule à poser devant la porte du service technique. Monsieur le Maire retient l'idée.

Les menuiseries à l'arrière de la Salle des Chèvrevillais et de la Bibliothèque sont à changer.

Celles-ci sont d'époque. Les huit blocs seront en aluminium. Le montant du devis 6080,70 € HT soit 7296,84 € TTC.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture pour la rénovation des menuiseries de la Salle des Chèvrevillais et de la Bibliothèque d'un montant de 6080,70 € HT.**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention pour la rénovation des menuiseries de la Salle des Chèvrevillais et de la Bibliothèque sera déposée auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FAA.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie pour la rénovation des menuiseries de la Salle des Chèvrevillais et de la Bibliothèque d'un montant de 6080,70 € HT.**

La séance est levée à 19h50